

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### 8 MARS 2018 : JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Chaque année, le 8 mars est l'occasion de mettre en lumière l'engagement de l'État pour les droits des femmes et l'égalité.

L'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes de la République, qui figure dans l'article premier de la Constitution de 1958 : « [La France] assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens [...]. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

Cependant, malgré une stricte égalité *en droit*, les hommes et les femmes ne sont pas égaux *réellement*. Afin de réduire ces disparités, les services de l'État, au premier rang desquels la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité et le réseau de ses partenaires, mènent une action quotidienne en faveur de l'égalité.

Les lois successives l'ont en effet consacrée comme une politique publique transversale impliquant l'État comme les collectivités locales. Ainsi, une attention particulière est portée à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de l'action publique : éducation et formation, emploi et précarité, santé, culture, sports... Par ailleurs, des actions spécifiques sont entreprises dans le but d'atteindre cette égalité.

Chaque année, le 8 mars est l'occasion de mettre en lumière cet engagement pour les droits des femmes.

Créée en 1910 par l'Allemande Clara Zetkin, la journée des droits des femmes visait principalement, à l'origine, à rappeler la lutte en faveur du droit de vote des femmes et de l'amélioration de leurs conditions de travail. Elle devient une journée internationale reconnue par les Nations Unies en 1977, et par le gouvernement français en 1982.

**A l'occasion du 8 mars 2018, plusieurs événements sont organisés avec le concours des services de l'État sur l'ensemble du département du Gers. Vous trouverez le programme de ces manifestations « Festival En Mars'Elles » sur le site internet de l'Etat :**

<http://www.gers.gouv.fr/Actualites/Evenements/Festival-En-Mars-Elles-dans-le-Gers>